

Abolir les distances et appréhender ensemble, différemment, les patrimoines existants et à venir

Appel à candidatures lancé en direction
des artistes relevant de tous les domaines d'expression
artistique et des professionnels du patrimoine

en vue de 5 résidences-missions prenant place

**dans le cadre de l'édition 2017/2018
du contrat local d'éducation artistique
tout au long de la vie
(CLEA)**

de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure



La communauté de communes de Flandre Intérieure,
la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie de Lille,
la direction des services départementaux de l'éducation nationale, Nord,

en lien avec,
le conseil départemental du Nord,
le conseil régional Hauts-de-France.

1- Cadre des résidences-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et, au-delà, des familles de son territoire, et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturel, la communauté de communes de Flandre Intérieure (CCFI), la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille - délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale - (DASEN - Nord) se sont engagés dans un **contrat local d'éducation artistique**, ceci également en lien avec le conseil départemental du Nord et le conseil régional des Hauts-de France.

C'est dans ce cadre que les partenaires pré-cités ont souhaité s'appuyer, en particulier, sur des présences d'artistes ou de professionnels du patrimoine, invités à venir résider sur le territoire et à expérimenter artistiquement et culturellement avec ses habitants.

Ceci via la mobilisation, en première ligne, des très nombreux professionnels qui au quotidien les accompagnent à un moment ou à un autre de leur vie. Il est ici fait allusion aux professionnels de l'enseignement, de l'éducation populaire, de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice, du temps libre, etc, mais aussi aux acteurs non forcément professionnels du monde associatif. Toutes ces personnes étant de potentiels démultiplicateurs des présences artistiques, leur permettant de rayonner au maximum.

2- À propos du présent appel à candidatures

Il est donc recherché, en vue de ces cinq résidences-mission qui vont se déployer sur le territoire de la communauté de communes de Flandre Intérieure, cinq artistes (relevant de tous les domaines d'expression artistique) ou professionnels du patrimoine **dont la recherche et la production envisagent systématiquement ou de manière plus ponctuelle, un prolongement numérique.**

L'idée étant que ces cinq résidents, de par l'abolition des distances et l'effet de démultiplication que permettent, entre autres choses, les nouvelles technologies puissent faire percevoir à quel point ils peuvent se rendre proches de tout un chacun où que celui-ci vive et quelle que soit sa situation.

Cette démarche, que l'on souhaite joyeuse, fédératrice de publics et d'énergies, est attendue comme propice au sensible, au décroisement, à l'expérimentation, et à la revisitation singulière d'un territoire humain comme géographique et de ses quotidiens.

De ce fait, les partenaires du CLEA tout au long de la vie se sont accordés pour proposer aux artistes et aux professionnels du patrimoine intéressés de penser leur candidature comme pouvant être en phase avec la thématique suivante :

Abolir les distances et appréhender ensemble, différemment, les patrimoines existants et à venir.

Chaque candidat, français ou étranger, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. (c.f. : qu'est-ce qu'une résidence mission ? : http://www.cndp.fr/crdplille/PartAGER/IMG/pdf/Residence_mission_mise_a_jour_octobre_2016.pdf)

Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, culturelle et associative.

Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Chaque candidat retenu est appelé à résider de manière effective sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission.

Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

Il est précisé, ici, que des interactions entre les cinq résidents sont, à chaque fois que possible, souhaitées.

La période de résidence est prévue du 28 janvier au 27 mai 2018. Il s'agit donc d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs, soit dix-sept semaines et demie, à raison de 5 à 6 jours par semaine.

En ce qui concerne les moyens prévus pour la rémunération, pour chacune des cinq résidences, ils ne pourront excéder 24 000 euros. Ce montant correspond au coût total employeur (salaire et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés. Ceci pour la mission dans son intégralité, à savoir :

- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires;
- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du temps libre, de l'action sociale, etc., susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée :
 - des propositions d'actions de médiation démultipliée,
 - des créations conjointes de *gestes artistiques*,
- l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes ;

Ce sont les contributions respectives de la communauté de communes de Flandre Intérieure et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rétribution. Il est précisé que le cadre d'emploi le plus approprié, à la mission dans sa globalité, est le régime général.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la communauté de communes de Flandre Intérieure et de chaque résident est signé avant le début de la résidence-mission.

Les conditions de diffusion des œuvres (déjà existantes) de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la communauté de communes ou, le cas échéant, Il est fait ici allusion à celles des actions de diffusion ne faisant pas l'objet, par ailleurs, d'engagements et d'accords directs avec des équipements culturels (ou autres) du territoire désireux de s'associer de manière significative et supplémentaire à cet axe de la diffusion en accueillant, par exemple, certaines grandes formes ou des expositions/manifestations de grande envergure.

Les frais de déplacement sur le territoire d'action sont pris en charge sur la base d'un forfait par la communauté de communes de Flandre Intérieure.

C'est également la collectivité qui assure les frais relatifs à l'hébergement de chaque résident. Concrètement, un logement est mis à sa disposition sur le territoire.

Enfin, un voyage aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) est également pris en charge. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence, ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

La direction régionale des affaires culturelles prend en charge le coût relatif à la tenue, si souhaitée par les autorités locales de l'éducation nationale, d'une 27e heure artistique, animation pédagogique destinée aux enseignants du premier degré mais également ouverte aux enseignants du second degré et à tous les autres professionnels-démultiplicateurs. Cette rencontre se déroule en amont de la résidence et aura lieu **au cours du dernier trimestre de 2017**. La prise en charge recouvre la rémunération et le voyage aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine).

3 - Le territoire d'action et les partenaires locaux

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, la communauté de communes de Flandre Intérieure située à l'ouest de la métropole lilloise, dans l'arrondissement de Dunkerque, compte une population de 103 181 habitants. Il s'agit d'un territoire périurbain à dominante rurale, étendu en superficie, qui regroupe 50 communes :

Arnèke, Bailleul, Bavinchove, Berthen, Blaringhem, Boeschèpe, Boëseghem, Borre, Buysscheure, Caëstre, Cassel, Ebblinghem, Eecke, Flêtre, Godewaersvelde, Hardifort, Hazebrouck, Hondeghem, Houtkerque, Le Doulieu, Lynde, Merris, Méteren, Morbecque, Neuf-Berquin, Nieppe, Noordpeene, Ochtezeele, Oudezeele, Oxelaëre, Pradelles, Renescure, Rubrouck, Sainte-Marie-Cappel, Saint-Jans-Cappel, Saint-Sylvestre-Cappel, Sercus, Staple, Steenbecque, Steenvoorde, Steenwerck, Strazeele, Terdeghem, Thiennes, Vieux-Berquin, Wallon-Cappel, Wemaers-Cappel, Winnezeele, Zermezeele et Zuytpeene.

Créée en 2014, il est à noter que la communauté de communes est un territoire nouveau pour ses habitants.

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté de communes, le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié : <http://www.cc-flandreinterieure.fr>

Le territoire est traversé par 4 circonscriptions scolaires : celles d'Armentières, de Bailleul, d'Hazebrouck et de Wormhout.

Cela représente pour l'enseignement public :

- 71 écoles maternelles et primaires,
- 6 collèges,
- 1 lycée d'enseignement général et technologique à Hazebrouck.

Cela représente pour l'enseignement privé :

- 23 écoles maternelles et primaires,
- 5 collèges,
- 1 lycée professionnel à Bailleul,
- 1 lycée d'enseignement agricole à Hazebrouck.

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, des structures de loisirs ou d'instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats.

Citons, sans toutefois être exhaustif :

- les centres de loisirs (ALSH) présents sur 35 communes,
- les accueils Jeunes,
- les relais d'assistantes maternelles,
- le centre socio-éducatif d'Hazebrouck,
- les centres sociaux.

Etc,

Il s'agit, là aussi, d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Dans le cadre du CLEA qui se décline, rappelons-le, « tout au long de la vie » sont également concernées les 17 maisons de retraite (EHPAD) et foyers logement d'Arnèke, de Bailleul, de Boeschèpe, de Cassel, de Godewaersvelde, d'Hazebrouck, de Méteren, de Morbecque, de Nieppe, de Steenbecque, de Steenvoorde, de Steenwerck et de Vieux-Berquin.

Enfin, il est particulièrement pris appui en ce projet fédérateur sur les structures culturelles professionnelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence des artistes comme des professionnels du patrimoine.

Ces structures sont, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- le réseau de médiathèques La Serpentine,
- les 35 bibliothèques du territoire,
- les écoles de musique,
- à Bailleul : la maison de la dentelle, le musée Benoît De Puydt, le centre régional de phytosociologie, agréé Conservatoire national de botanique, la maison du néerlandais, le cinéma Le Flandria,
- à Boeschèpe : le musée de la Radio, le Moulin,
- à Cassel : le musée de Flandre,
- à Godewaersvelde : le musée de la Vie Frontalière,
- à Hazebrouck : le centre André Malraux, le musée des Augustins, le cinéma Arc-en-ciel,
- à Nieppe : l'espace culturel Maurice Schumann, le musée d'histoire locale,
- à Noordpeene : le musée de la Bataille,
- à Rubrouck : la Maison Guillaume de Rubrouck,
- à Saint-Jans-Cappel : le musée Marguerite Yourcenar, la Villa Mont Noir,
- à Steenvoorde : le musée des automates,
- à Steenwerck : le musée de la vie rurale, le musée de la musique mécanique, La Ferme des Orgues,

Etc,

4 - Accompagnement

C'est la communauté de communes Flandre Intérieure qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action. Elle s'est dotée, pour ce faire d'un coordinateur de CLEA.

À ce titre, elle :

- accompagne les différents résidents afin de les guider dans leur découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail ;
- organise techniquement les résidences avec le concours des communes, ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, avec les établissements scolaires et avec tout autre type d'établissements souhaitant s'associer à l'action ;
- veille particulièrement à la diffusion maximale, sur la totalité du territoire de l'œuvre (déjà existante) ou des productions (non artistiques) des résidents, tout au long de leur séjour (et si possible, en accord avec les résidents, en amont du séjour voire à son issue);

- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques des établissements scolaires et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- facilite avec le concours actif des communes, des responsables du monde associatif ou d'équipements divers les rencontres avec les équipes d'animateurs, d'éducateurs, de médiateurs, de travailleurs sociaux, de personnels soignants, etc et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication le plus en amont possible, en faveur des résidences auprès des structures culturelles et associatives du territoire et de l'ensemble de ses habitants, et suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence (rémunération de l'artiste, gestion du budget général...)

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent les résidents et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels, centres d'apprentissage) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (D.A.A.C. et DSDEN).
- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec les résidents retenus. C'est notamment le programme d'animations pédagogiques intitulé la 27e heure artistique qui est ici en jeu.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil des résidents. En vue aussi de l'appropriation de leur présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la communauté de communes en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par les résidence-mission.

La communauté de communes organise par ailleurs la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias.

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la communauté de communes Flandre Intérieure.

5 - Faire acte de candidature

Chaque artiste ou professionnel du patrimoine intéressé par cette offre est invité, avant toute chose,

1) à prendre, attentivement, connaissance du document intitulé **Qu'est-ce qu'une résidence mission ?** :

http://www.cndp.fr/crdplille/PartAGER/IMG/pdf/Residence_mission_mise_a_jour_octobre_2016.pdf

Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible. Rédigé initialement à l'intention des artistes, il est néanmoins approprié à une lecture par les professionnels du patrimoine invités à envisager, d'eux-mêmes, de très légères adaptations.

2) à bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 3 de ce présent appel à candidatures : **le territoire d'action et les partenaires locaux**

Ceci afin de pouvoir faire acte de candidatures en parfaite connaissance de cause. Et, si tel est le cas, la démarche est la suivante :

il suffit d'adresser, **par envoi électronique uniquement, sous format PDF**, à l'adresse suivante : clea@cc-flandreinterieure.fr

(sujet : **CLEA CCFI 2017-2018/** suivi du **nom** de l'artiste ou du professionnel du patrimoine).

un dossier comprenant :

1) une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions d'une résidence mission. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de *gestes artistiques* ;

2) un curriculum vitae ;

3) un dossier artistique ou professionnel (selon le cas) présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat ;

4) une liste des œuvres / productions artistiques ou productions professionnelles (pour les professionnels du patrimoine) disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence.). Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence (ouvrages, films, enregistrements, reportages photographiques, etc).

Ceci, pour le **12 décembre 2016** dernier délai.

Dans le cas où le candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de Communes de Flandre Intérieure
à l'attention de Benoît FACHE
41 avenue de Lattre de Tassigny
59190 HAZEBROUCK

Le candidat précise lors de son envoi s'il souhaite que ces DVD ou CD lui soient restitués à l'issue des travaux du comité de sélection.

Ce comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux et régionaux du CLEA tout au long de la vie va examiner l'ensemble des candidatures reçues entre le 13 décembre 2016 et le 20 janvier 2017.

Les noms des cinq résidents retenus seront annoncés, **au plus tard à la mi-mars 2017**

Plus d'informations et contact :

Benoît FACHE

Coordinateur CLEA tout au long de la vie - CCFI

Tel. 03.28.50.50.50

bfache@cc-flandreinterieure.fr